

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 12 juillet 2010 la note d'information définitive simplifiée relative à une augmentation de capital de NEXANS, par souscription de parts du compartiment «NEXANS PLUS 2010 A» du FCPE «NEXANS PLUS 2010», réservée aux salariés des filiales marocaines : NEXANS Maroc, SIRMEL et TEM.

L'augmentation de capital de NEXANS réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 400 000 actions. Au Maroc, le prix de souscription est de 445,74 MAD par action.

La note d'information définitive simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 08 avril 2010 sous le numéro D. 10-0232, les notices d'information du FCPE «NEXANS PLUS 2010» et du compartiment «NEXANS PLUS 2010 A» inscrites auprès de l'AMF respectivement sous les codes n° FCE20100061 et n° FCE 20100063, ainsi que le règlement du FCPE «NEXANS PLUS 2010» approuvé par l'AMF en date du 17 mars 2010.

L'intégralité de la note d'information définitive simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence, le règlement du FCPE et les notices d'information précitées, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales marocaines de NEXANS.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/029/2010

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières